

RACES BOVINES EN NOUVELLE-AQUITAINE

Des races locales solidement implantées

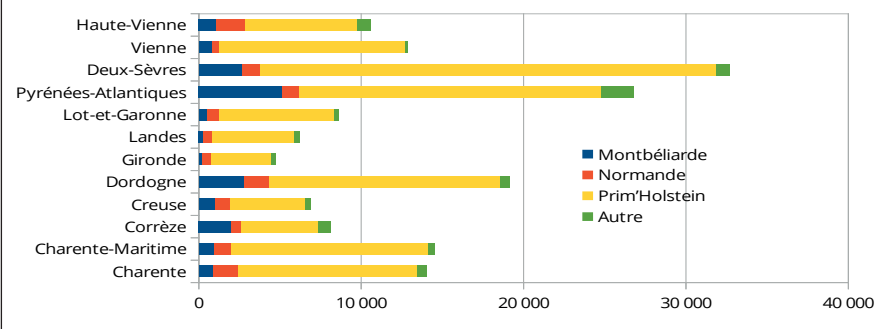
Parmi les nombreuses races bovines présentes en Nouvelle-Aquitaine, quatre d'entre elles, la Limousine, la Blonde d'Aquitaine, la Prim'Holstein et la Charolaise constituent la majorité du cheptel régional de vaches. Neuf sur dix en Nouvelle-Aquitaine appartiennent à l'une de ces quatre races, et une sur deux est de race Limousine. Par ailleurs, près des deux tiers des vaches sont d'une race à viande.

Les élevages néo-aquitains comptent au total 55 races différentes fin 2019, 60 % ayant un effectif supérieur à 100 vaches. La Nouvelle-Aquitaine est le berceau de plusieurs races : Limousine, Blonde d'Aquitaine, mais également Parthenaise et Bazadaise. En lien avec les dynamiques de production du territoire, la diversité des races bovines évolue de manière divergente au cours des vingt dernières années.

Des races implantées par bassin de production en allaitant

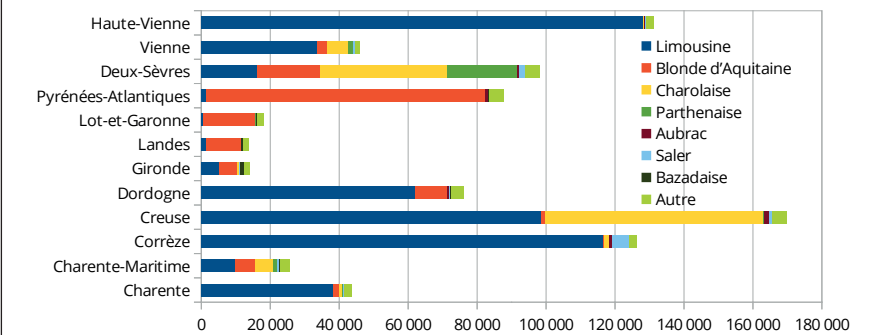
Pour les races allaitantes, deux bassins principaux sont présents dans la région : l'un sur l'est avec une forte proportion de vaches Limousine, et l'autre, au sud, structuré autour de la race Blonde d'Aquitaine. Sur les autres départements de la région, on rencontre un panel plus varié de races bovines au sein des élevages. Parmi les races locales présentes en Nouvelle-Aquitaine, on peut citer la Parthenaise dans les Deux-Sèvres ou la Bazadaise au sud de la Gironde. Contrairement aux quatre races majeures de la région, la production est alors circonscrite au berceau de la race. Ainsi, la quasi-totalité des vaches Parthenaise élevées en Nouvelle-Aquitaine le sont dans les Deux-Sèvres, où elles représentent 21 % du cheptel. Pour la Bazadaise, une vache sur deux est élevée en Gironde.

Figure 1
Répartition de l'effectif de vaches de type lait dans les exploitations agricoles fin 2019



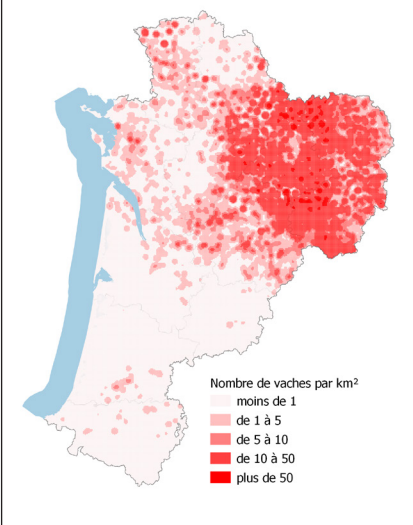
Source : BDNI 01/01/2020

Figure 2
Répartition de l'effectif de vaches de type viande dans les exploitations agricoles fin 2019



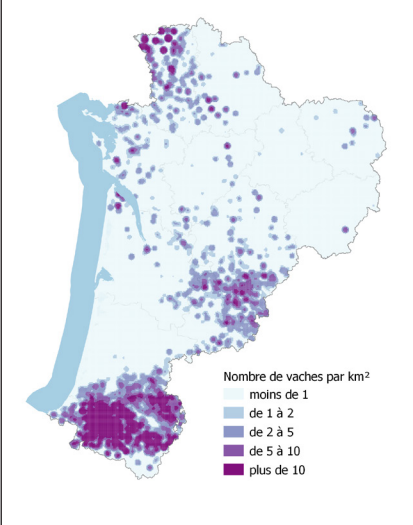
Source : BDNI 01/01/2020

Carte 1
Effectif de vaches Limousine
présent dans les exploitations
agricoles fin 2019



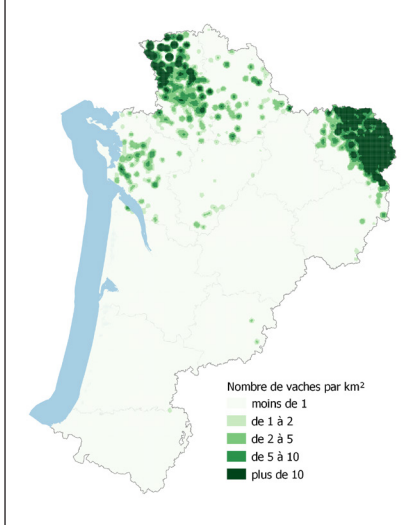
Source : BDNI 01/01/2020

Carte 2
Effectif de vaches Blonde
d'Aquitaine présent dans les
exploitations agricoles fin 2019



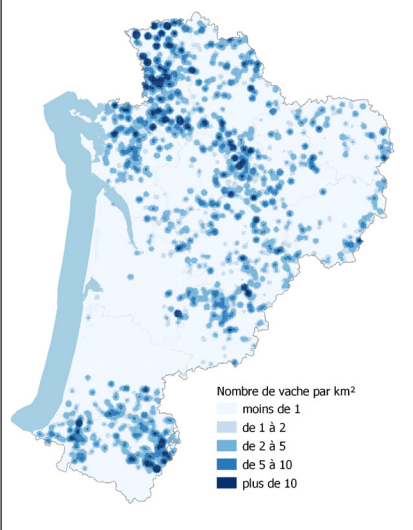
Source : BDNI 01/01/2020

Carte 3
Effectif de vaches Charolaise
présent dans les exploitations
agricoles fin 2019



Source : BDNI 01/01/2020

Carte 4
Effectif de vaches Prim'Holstein
présent dans les exploitations
agricoles fin 2019



Source : BDNI 01/01/2020

Corrèze et Haute-Vienne en première ligne pour la race Limousine

En Corrèze et Haute-Vienne, neuf vaches sur dix au moins sont de race Limousine. De manière connexe, les Limousines sont également très présentes parmi les élevages de Charente, Dordogne et Vienne. Elles y constituent au moins deux tiers du cheptel de vaches. Elles ne sont plus que 50 % dans la Creuse, où la race Charolaise est bien implantée. La race Charolaise est présente principalement en Creuse et en Deux-Sèvres, à la frange des bassins de production Ouest et Centre.

La Blonde d'Aquitaine surtout au sud de la région

Dans les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques, les vaches Blonde d'Aquitaine constituent plus des deux tiers du cheptel. Elles sont moins présentes en revanche dans les autres départements néo-aquitains. En Pyrénées-Atlantiques en particulier, neuf vaches sur dix sont de race Blonde d'Aquitaine. Ce département concentre la moitié du cheptel régional de vaches pour cette race.

La race Limousine résiste à la baisse globale du cheptel

La réduction de l'effectif de vaches au cours des vingt dernières années traduit surtout la déprise des élevages, en particulier pour les ateliers bovins lait. On observe une baisse faible de 2 % de l'effectif de vaches Limousine, alors que celui de vaches Prim'Holstein a été divisé par deux sur la même période.

Tableau 1
Évolution de l'effectif de vaches par race en Nouvelle-aquitaine (en têtes)

	2000	2010	2015	2019	Évolution 2000/2019 (en %)
Limousine	523 271	531 601	524 038	512 229	-2
Blonde d'Aquitaine	197 816	181 864	170 413	150 966	-24
Prim'Holstein	263 440	196 771	167 771	127 625	-52
Charolaise	186 629	138 806	131 271	114 407	-39
Toutes races allaitantes	972 020	929 376	904 760	849 843	-13
Toutes races laitières	302 700	240 689	201 382	165 034	-45

Sources : BDNI 01/01/2020, Agreste RA 2000 et 2010

Tableau 2
Principales races de vaches dans les exploitations agricoles de Nouvelle-Aquitaine

Les races pour lesquelles le cheptel est inférieur à 100 vaches ne sont pas présentées ci-dessous

	Effectif fin 2019	% dans la France
LIMOUSINE	512 229	46
BLONDE D'AQUITAINE	150 966	31
PRIM'HOLSTEIN	127 625	5
CHAROLAISE	114 407	8
Croisé	25 557	7
PARTHENAISE	23 283	44
MONTBÉLIARDE	18 381	3
NORMANDE	11 949	4
SALERS	10 589	5
AUBRAC	4 810	2
BAZADAISE	2 402	64
JERSIAISE	1 864	9
BRUNE	1 856	7
ROUGE DES PRÉS	1 388	4
SIMMENTAL FRANÇAISE	1 082	4
ABONDANCE	950	2
DE COMBAT (ESPAGNOLE BRAVA)	845	26
ANGUS	814	10
PIE ROUGE DES PLAINES	515	2
BLANC BLEU	461	3
MARAÎCHINE	454	36
GASCONNE	449	3
HIGHLAND CATTLE	437	11
GALLOWAY	262	13
HEREFORD	241	12
BÉARNAISE	239	91
Autres races allaitantes étrangères	230	15
VOSGIENNE	198	4
TARENTEISE	182	1
BORDELAISE	180	95
BISON	132	21
FERRANDAISE	125	6
BRETONNE PIE NOIRE	122	6

Source : BDNI 01/01/2020

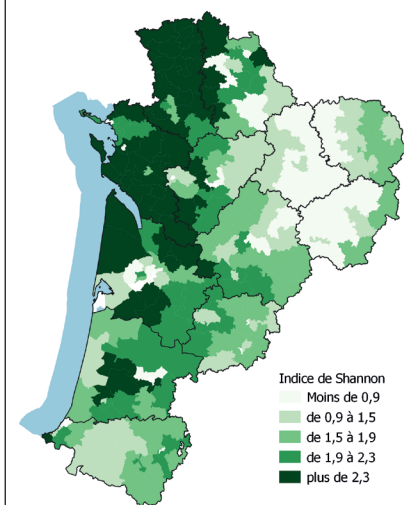
Des dynamiques différentes selon les territoires

La Charente-Maritime arrive en tête pour le nombre de races rencontrées dans les élevages, avec 41 races différentes fin 2019. Le nombre de races total recule en Limousin ainsi qu'en Pyrénées-Atlantiques, c'est-à-dire sur des bassins de production très structurés autour des races Limousine et Blonde d'Aquitaine respectivement.

La diversité des races bovines est plus importante sur le nord-ouest de la région. Les Deux-Sèvres, la Charente-Maritime et le nord de la Gironde se distinguent en particulier. Cela traduit un équilibre entre les effectifs de vaches par race pour les zones concernées.

Par ailleurs, certaines races d'effectif plus réduit font l'objet de programme de conservation en Nouvelle-Aquitaine : la Maraîchine sur le Marais poitevin, la Béarnaise, ou encore la Bordelaise.

Carte 5
Diversité des races bovines par canton fin 2019



L'indice de Shannon permet de quantifier l'hétérogénéité spécifique d'un milieu. Les catégories pour mesurer la diversité sont ici les races bovines. Plus l'indice est élevé (vert foncé), plus la diversité est importante.

L'indice est calculé selon la formule suivante :

$$H = -\sum p_i \log_2 p_i$$

H : indice de biodiversité de Shannon

i : race bovine

$p(i) = n_i/N$: proportion d'une race i par rapport au nombre total de vaches ; n_i est le nombre d'individus d'une race donnée i et N est l'effectif total (les individus de toutes les races).

Source : BDNI 01/01/2020

Tableau 3
Nombre total de races bovines en Nouvelle-Aquitaine

	2000	2010	2019
Charente	31	32	33
Charente-Maritime	40	27	41
Corrèze	44	28	30
Creuse	45	27	36
Dordogne	41	32	39
Gironde	39	36	36
Landes	35	32	34
Lot-et-Garonne	40	26	32
Pyrénées-Atlantiques	48	36	39
Deux-Sèvres	32	26	33
Vienne	29	23	30
Haute-Vienne	37	29	33
Nouvelle-Aquitaine	68	50	55

Sources : BDNI 01/01/2020, Agreste Recensement agricole 2000 et 2010

Tableau 4

Mesure agro-environnementale et climatique (MAEC) pour la protection des races menacées de disparition en 2019

	Montant moyen (en €)	Nombre d'exploitations bénéficiaires	Part dans le montant total toutes MAEC (en %)	Part dans les exploitations percevant une MAEC (en %)
Charente	1 675	8	0,2	0,7
Charente-Maritime	2 420	16	0,7	1,7
Corrèze	1 020	23	3,1	5,8
Creuse	1 333	35	2,0	6,7
Dordogne	1 443	7	1,2	0,8
Gironde	2 354	37	8,5	4,6
Landes	1 789	30	7,7	6,0
Lot-et-Garonne	1 793	14	8,8	1,7
Pyrénées-Atlantiques	1 316	237	7,0	17,0
Deux-Sèvres	2 661	18	0,6	1,3
Vienne	1 201	13	0,3	1,3
Haute-Vienne	1 745	27	1,5	3,2
Nouvelle-Aquitaine	1 550	465	1,8	4,4

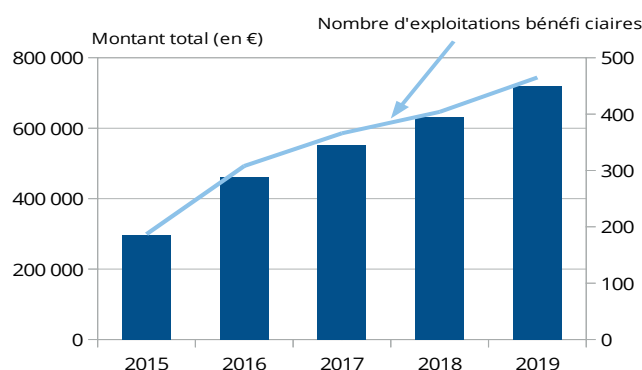
Source : PAC 2019, traitement ASP

Une MAEC dédiée à la protection des races menacées

La MAEC Protection des races menacées de disparition (PRM) a pour objet de conserver sur les exploitations des animaux appartenant à des races locales menacées de disparition. Pour l'espèce bovine, la Nouvelle-Aquitaine compte quatre races éligibles : la Bazadaise, la Béarnaise, la Bordelaise, et la Maraîchine. Mise en place en 2015, son enveloppe a plus que doublé au cours des cinq dernières années en Nouvelle-Aquitaine. Toutefois, cette MAEC reste mineure en terme financier, ne représentant que 1,8 % du montant total des MAEC versées en 2019. Une exploitation régionale sur deux qui en bénéficie est située en Pyrénées-Atlantiques. Ce département concentre 43 % du montant de la MAEC PRM en 2019. ■

Pour en savoir plus■ **Données téléchargeables**■ **Agreste Nouvelle-Aquitaine - Etudes - Février 2021 n° 19 - Fiche filière Bovin viande (Mise à jour avec les données disponibles au 1^{er} janvier 2021)**

Figure 3

Évolution du montant total et du nombre d'exploitations bénéficiaires de la MAEC PRM en Nouvelle-Aquitaine

Source : PAC 2019, traitement ASP

SOURCES ET DÉFINITIONS**BDNI** : la base de données nationale d'identification des bovins.**MAEC** : mesure agro-environnementale et climatique. Depuis 2015, elles sont de trois types : MAEC nouvelles répondant à une logique de système, MAEC répondant à des enjeux localisés, MAEC répondant à l'objectif de préservation des ressources génétiques.**PAC** : Politique Agricole Commune. La PAC en vigueur depuis 2015 observe le principe des deux piliers, des aides couplées et découplées, et renforce la règle de conditionnalité au respect de l'environnement. Le second pilier couvre l'ensemble des programmes de développement rural régionaux. Il comprend entre autres les MAEC, les aides à la conversion et au maintien en agriculture biologique, les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN).